

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE**

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de résolution suivant :

- Premier projet de règlement de résolution PPCMOI-2023-D01 (projet particulier de construction de modification et d'occupation d'un immeuble)

Le 6 mars 2023 à 16h00 aura lieu une assemblée publique de consultation, à la salle du conseil municipal située au 663, chemin Frontière, Rivière-Beaudette (Québec), J0P1R0. Le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le contenu du projet de résolution ainsi que les conséquences de leur adoption. Le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ces projets de règlements.

Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 février 2023 le conseil a adopté le premier projet de résolution No 2023-02-19 dans le but de :

D'accorder, pour l'immeuble constitué des lots 6 486 401 et 3 767 461 du cadastre du Québec et situés sur la rue Principale, l'autorisation de :

a) déroger à la grille des usages et normes de la zone CR-209 du règlement de zonage no 91-18, et ses amendements, afin de permettre trois (3) habitations multifamiliales de 6 étages plus un étage comportant une salle communautaire et un accès au toit-terrasse.

b) déroger à la grille des usages et normes de la zone CR-209 du règlement de zonage no 91-18, et ses amendements, afin de permettre jusqu'à 36 logements par bâtiment pour les constructions sises aux lots 6 486 401 et 3767 461 du cadastre du Québec.

Le tout s'apparentant aux plans PPCMOI-2023-D01-01 à PPCMOI-2023-D01-04 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints au projet et font partie intégrante.

Le premier projet de règlement peut être consulté au bureau de l'Hôtel de Ville, situé au 663, chemin Frontière, Rivière-Beaudette (Québec), J0P1R0. Durant les heures normales d'ouverture ou sur le site Internet de la municipalité de Rivière-Beaudette.

Ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Avis public donné à Rivière-Beaudette, ce 10 février 2022

Nicolas Le Mat
Directeur général